

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

#### Arrêté du 14 avril 2014 relatif aux modalités d'organisation au titre de l'année 2014 de la sélection sur dossier pour l'admission en formation d'ingénieurs de l'Ecole nationale supérieure maritime

NOR : DEVT1407081A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2011 modifié relatif au concours d'entrée au cursus de formation permettant d'accéder au brevet de capitaine de 1<sup>re</sup> classe de la navigation maritime à l'Ecole nationale supérieure maritime ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2011 modifié relatif au cursus de formation permettant d'accéder au brevet de capitaine de 1<sup>re</sup> classe de la navigation maritime ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 relatif à l'organisation des examens, des concours et à l'obtention des titres et diplômes de la formation professionnelle maritime ;

Vu l'arrêté du 25 février 2014 relatif aux modalités d'organisation au titre de l'année 2014 des concours d'admission en filière professionnelle machine et en formation d'ingénieurs de l'Ecole nationale supérieure maritime ;

Vu l'avis de l'inspecteur général de l'enseignement maritime en date du 25 mars 2014 ;

Sur proposition du directeur général de l'Ecole nationale supérieure maritime,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le jury pour la sélection sur dossier pour l'admission en formation d'ingénieurs de l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM) est constitué comme suit :

M. LE BOURHIS (François), professeur en chef de 1<sup>re</sup> classe de l'enseignement maritime, chargé de mission auprès du directeur des études de l'ENSM, président.

M. GALVAGNON (Philippe), professeur en chef de 1<sup>re</sup> classe de l'enseignement maritime, professeur à l'ENSM site de Marseille, membre.

M. GILLIOT (Frédéric), professeur technique de l'enseignement maritime, professeur à l'ENSM site du Havre, membre.

M. BOURGAIN (Georges-Olivier), consultant, ancien directeur des ressources humaines des personnels navigants, membre.

Mme ROSSI (Cécile), bureau des études et des formations à l'ENSM site de Marseille, secrétaire.

**Art. 2.** – Tout candidat à l'admission sur dossier doit s'inscrire en ligne sur le site [www.supmaritime.fr](http://www.supmaritime.fr) et adresser son dossier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives par voie postale, avant le 25 avril 2014 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Ecole nationale supérieure maritime, service études et formations (SEF), recrutement sur titres O1, 4, rue de la Victoire, BP 109, 35412 Saint-Malo Cedex.

Tout dossier incomplet ou posté après ce délai ne pourra être accepté.

Toutefois, le diplôme permettant l'accès direct, s'il doit être obtenu en fin d'année scolaire 2013-2014, peut être fourni ultérieurement, au plus tard le 7 juillet 2014. L'admission définitive reste subordonnée à sa présentation.

**Art. 3.** – Après examen des dossiers, le président du jury dresse la liste des candidats retenus pour un entretien. Ces entretiens auront lieu :

– du 16 au 20 juin 2014, sur le site ENSM du Havre, 66, route du Cap, 76310 Sainte-Adresse ;

– du 23 au 27 juin 2014, sur le site ENSM de Marseille, 39, avenue du Corail, 13285 Marseille.

Les candidats retenus pour ces entretiens sont convoqués individuellement par la secrétaire du jury.

**Art. 4.** – L'admission est prononcée pour la rentrée de l'année scolaire 2014-2015 ; aucun report d'admission ne sera accordé.

La liste des candidats admis est fixée au plus tard au 15 juillet 2014.

Une liste complémentaire peut être composée.

**Art. 5.** – La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 avril 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice des affaires maritimes,*  
R. BRÉHIER